



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 22 avril 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1655-2024](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ET D'AMENDER LES TARIFS PRÉVUS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME](#)

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE le règlement est entré en vigueur le 16 mai 2024, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page **[RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#)**.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 mai 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière